



Commune de BERTRANGE

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que le **bureau GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES s.a.**, au nom et pour le compte de la **CONSTRUCTION SCHMIT & SCHMIT s.à.r.l.** et **DEVIMOLUX s.à.r.l.**, a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation de deux parkings couverts et des ascenseurs à Bertrange, 1-3 rue des Champs.

Bertrange, le 8 juillet 2022



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation de deux parkings couverts et des ascenseurs à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 8 juillet 2022.

Bertrange, le 8 juillet 2022



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire